

BIBLIOTHÈQUES

Accessibilité numérique en bibliothèque : il y a urgence

Hélène Girard | Actualité Culture | France | Publié le 19/05/2023

Le ministère de la Culture a mis en ligne le 17 mai le quatrième Baromètre de l'accessibilité numérique en bibliothèque. Les carences des sites web restent importantes. L'étude livre quelques conseils aux bibliothécaires pour progresser.



[1] Comme tous les sites d'administrations et structures publiques, ceux des bibliothèques doivent remplir les obligations prévues par le Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité [2] (RGAA), qui met en œuvre l'article 47 [3] de la loi « handicap » de 2005 [4] et son décret d'application, actualisé en 2019 [5].

Pourtant la quatrième édition du Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique [6], publiée le 17 mai et dont les premiers constats les plus marquants [7] avaient été présentés en octobre dernier, confirme la persistance de carences importantes sur les sites des bibliothèques.

Confiée aux experts d'Océane Consulting et de Com'access et réalisée avec diverses associations professionnelles, l'étude, très technique, livre cependant un certain nombre d'enseignements pratiques utiles aux bibliothécaires et aux collectivités (élus à la culture, DGS, informaticiens etc.)

Les experts ont passé au crible trois volets :

1. l'accessibilité des sites web et portails de bibliothèques ;
2. l'accessibilité des catalogues en ligne ;
3. l'accessibilité des plateformes de ressources numériques.

- Accessibilité numérique : pourquoi le retard des bibliothèques persiste [8]

La déclaration d'accessibilité ignorée par les bibliothèques

Pour la première fois, les auteurs du baromètre ont regardé la présence de la déclaration d'accessibilité [2] sur la page d'accueil des sites testés, mention obligatoire à cet endroit-là depuis 2020, selon le RGAA4 [2] de septembre 2019. Cette mention, censée valider l'évaluation effective de l'accessibilité du site, n'apparaît au bon endroit que dans 2% des sites. 8% des sites ont placé leur déclaration ailleurs que sur la page d'accueil... mais aucune déclaration ne fait état d'une conformité au Règlement général d'amélioration de l'accessibilité.

Autre critère : la politique d'accessibilité numérique [9] de la bibliothèque, engagée sur trois ans, qui doit figurer sur le site. Là, les résultats sont un peu moins catastrophiques, avec un taux de conformité de 30%.

Catalogue en ligne : attention au grain de sable qui bloque tout

Globalement, « l'étude des OPAC [Online public access catalog, catalogue de bibliothèque accessible en ligne, ndlr] montre qu'il est tout à fait possible techniquement de réaliser un site de bibliothèque ou de médiathèque accessible, qui permette à un utilisateur en situation de handicap de naviguer d'un bout à l'autre de son parcours », affirment les auteurs.

Un constat déjà fait lors de l'édition précédente. Mais, dans le cadre du quatrième baromètre, les auteurs n'ont pas repéré de progrès notables. En outre, ils attirent l'attention des éditeurs, mais aussi des responsables de bibliothèques, sur le fait qu'« il suffit d'un défaut d'accessibilité sur une des principales fonctionnalités pour que le parcours utilisateur soit impacté et que l'utilisateur soit totalement bloqué. » Autrement dit, un simple défaut ponctuel peut avoir un effet « grain de sable », qui empêche le lecteur handicapé d'accéder au document recherché.

Autre mise en garde des auteurs : les dégradations des performances d'accessibilité du site de démonstration de l'éditeur lors de son déploiement sur le site de la bibliothèque (site de production). En cause : les « différents intervenants du projet, par exemple lors de l'élaboration de la charte graphique, l'intégration des différents composants », soulignent les auteurs.

Enfin, les auteurs ont évalué neuf plateformes de ressources en ligne que proposent les bibliothèques à leurs publics (livres numériques, films, musique en ligne, concerts, apprentissages etc.). Là encore, la marge de progression est importante, notamment en veillant à la formation de l'équipe de bibliothécaires en charge du projet, « indispensable pour initier ou continuer la démarche sur le périmètre des plateformes de ressources numériques. »

Sept conseils pour faire progresser l'accessibilité numérique d'une bibliothèque

Les auteurs du quatrième Baromètre de l'accessibilité numérique en lecture publique ont assorti leurs tests de conseils. En voici les principaux :

- mentionner les exigences d'accessibilité dans le cahier des charges soumis à l'éditeur de solutions (création ou maintenance du site) ;
- maintenir les critères d'accessibilité tout au long du projet (cahier des charges, conception, développement, intégration, contribution) ;
- prévoir la formation des agents lors de la mise en accessibilité des différents services de la bibliothèques ;
- constituer une équipe projet comprenant tous les services impliqués (bibliothèque, informatique, RH, communication etc) ainsi que les élus et des représentants des usagers ;
- réaliser régulièrement des tests d'accessibilité ;
- veiller à l'accessibilité de tous les documents produits par la bibliothèque (fichier texte, billets de blog... etc.) ;
- penser à solliciter les aides de l'Etat, et notamment le concours particulier « bibliothèques » de la Dotation générale de décentralisation (DGD), qui peut financer la réalisation d'audits d'accessibilité, une assistance à maîtrise d'ouvrage, ou encore des développements informatiques nécessaires à la mise en accessibilité d'un site ou portail.

REFERENCES

- Restez informé de l'actualité des politiques culturelles, inscrivez-vous à la Newsletter Culture de la Gazette